AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0464
FR0013176526-FS0316

7 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 avril 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc (Corporation Trust Center,1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALEO, et détenir, indirectement, 13 497 983 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,50% du capital et 4,89% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALEO hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 585 164 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 285 164 actions VALEO résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions VALEO et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;

- 150 000 actions VALEO résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 juin 2026, à un prix unitaire de 10 € ; et

- 150 000 actions VALEO résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 17 décembre 2027, à un prix unitaire de 12 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 468 319 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 85 639 actions VALEO résultant de la détention de 29 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,33 € et 10,00 € ; et

- 6 382 680 actions VALEO résultant de la détention de 72 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 15 avril 2026 et le 27 mars 2036.

[1] Sur la base d'un capital composé de 245 607 624 actions représentant 275 981 056 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.